



**Acte rendu exécutoire par :**

- Télétransmission  
en sous-préfecture le :

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 001-200086411-20260330-DE\_038\_2026-DE



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 30/03/2026

**Délibération n° :** DE\_038\_2026

**Nombre de membres :** 19

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 17

Le 30/03/2026 à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du conseil de Belmont, commune déléguée de Valromey-sur-Sèran, sous la présidence de Mme Pauline GODET.

**Date de convocation :** 24/03/2026

**Secrétaire de séance :** Eric COUTURIER

**PRÉSENTS :** N. BIDET, A. BOLON, F. BORDET, F. BORGIS, E. BRON, E. COUTURIER, M. GERGAUD, P. GODET, M. LARIVOIRE, M. LEJEUNE, A. MACE, MF. MARTINOD, C. MOCHON, B. PARIS, J. PRAS, H. REYNAUD

**EXCUSÉS :** D. BONJEAN (pouvoir à MF MARTINOD)

**ABSENTS :** M. NIOGRET, L. GRANGER.

### **OBJET : Demandes de subvention auprès de l'Etat – DETR 2026- dans le cadre du projet d'aménagement des cimetières communaux**

Madame BIDET, élue en charge des cimetières, présente à l'assemblée le programme de travaux envisagé dans les cimetières communaux. Cette opération comprend la création et la réfection des cheminements/allées (cimetières de Vieu, Charancin et Luthézieu), l'installation d'ossuaires conformes à la réglementation en vigueur (cimetières de Charancin et Fitignieu), ainsi que l'aménagement paysager des jardins du souvenir (Fitignieu, Sutrieu, Charancin, Saint Maurice).

Ces travaux ont pour objectif d'améliorer la fonctionnalité et l'organisation des sites, de répondre aux exigences réglementaires applicables aux espaces funéraires, et d'assurer aux administrés des conditions d'accueil, d'accès et de recueillement plus adaptées et pérennes.

Ces travaux sont éligibles à la DETR, aménagement de cimetières.

Plusieurs devis ont été réalisés. **La dépense globale s'élève à 22 463 € HT**

#### **Le plan de financement proposé est le suivant :**

- Fonds propres 60 % soit 13 478 €
- Etat (DETR ou DSIL), taux de 40% sollicité soit : 8985 €

Madame BIDET propos de solliciter une **subvention au taux de 40 %, soit le taux maximal prévu par le dispositif, compte tenu de l'éligibilité du projet au bonus « stratégie régionale Eau Air Sol »**. En effet, une part des travaux projetés, notamment liés au réaménagement des allées et aux aménagements paysagers, concourt directement à la désimpermeabilisations des espaces concernés.

Les travaux débiteront dès notification de la demande pour s'achever au 2ème semestre 2026.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- Accepte le plan de financement proposé par Mme BIDET
- Autorise Mme le Maire à procéder à la demande de subvention

**Le Maire,  
Pauline GODET**



**Fait et délibéré le 30 mars 2026  
Pour copie conforme**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.*